

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE – SESSION 2014 (POLYNESIE)

SÉRIE : SCIENCES ET TECHNOLOGIES DU MANAGEMENT ET DE LA GESTION

SPÉCIALITÉ : GESTION ET FINANCE

ÉLÉMENTS INDICATIFS DE CORRIGÉ

Ce dossier comporte des éléments de corrigé à l'attention des correcteurs. Plusieurs questions appellent des réponses rédigées de la part des candidats. Seules les idées clés sont proposées, de manière schématique, pour permettre une approche ouverte des réponses des candidats.

Barème global sur 120 points

Nota : il est rappelé que le nombre de points annoncés dans le sujet constitue un engagement incontournable vis-à-vis des candidats. Le barème fourni respecte cette contrainte et doit s'appliquer à tous, sauf indications complémentaires données, lors des corrections, sur décision nationale.

PREMIÈRE PARTIE (93 points)

DOSSIER I - ORGANISATION COMPTABLE ET OPÉRATIONS COURANTES

- 1. Justifier l'intérêt pour l'entreprise d'avoir personnalisé le plan de comptes présenté en annexe 1.**
Le plan de comptes personnalisé permet de mieux refléter l'activité de l'entreprise et de distinguer les achats par matière première et les ventes par produit. Il facilite aussi le suivi des créances et des dettes.
- 2. A partir de l'annexe 2, rédiger le processus de traitement d'une commande reçue d'un client français déjà connu de l'entreprise.**
Si la commande provient d'un ancien client, elle est traitée directement par le service comptable après vérification de la solvabilité du client. Si la solvabilité est insuffisante, la commande sera refusée. Dans le cas contraire, la commande acceptée sera préparée et enregistrée par le service de production. Un bon de livraison sera édité et accompagnera la livraison chez le client.
- 3. Indiquer l'intérêt pour une entreprise d'utiliser des schémas de processus de traitement.**
Ils permettent de repérer les tâches affectées à chaque acteur, de montrer la décomposition d'une opération en tâches successives, d'éviter les oublis. En cas d'absence d'une personne, cela permet de faciliter le remplacement.
- 4. Déterminer les droits d'accès du directeur commercial sur les quatre modules du PGI.**
Module achats : LECS ou LE Module ventes : LECS Module comptabilité : L Module Production : L
- 5. Lors de la réception d'une facture d'achat, quels contrôles Monsieur JEAN doit-il effectuer avant de valider le règlement ?**
Concordance de la facture avec le bon de commande (pour les prix et les conditions de vente) et le bon de livraison (pour les quantités livrées).

6. Présenter l'enregistrement de la facture n° A 1263 (annexe 3) au journal.

		15/5/2013		
601010	Achats fraises France		4 180,00	
601020	Achats myrtilles France		5 136,00	
601090	Achats pommes France		5 370,00	
624000	Transport sur achat		1 250,00	
445660	TVA déductible/Biens et services		876,48	
401VAIS	Fournisseur VAISON Fact A1263 du fournisseur VAISON			16 812,48

7. Justifier l'utilisation d'un compte de classe 4 pour enregistrer le montant de la TVA d'une facture d'achat.

La TVA est un impôt indirect, les entreprises assujetties ne jouent qu'un rôle d'intermédiaire dans sa collecte. La TVA sur achat est une créance sur l'État, l'État est un compte de tiers donc classe 4. Elle ne s'enregistre pas dans un compte de classe 6 parce qu'elle ne représente pas une charge pour l'entreprise.

8. Enregistrer les documents comptables de l'annexe 4 au journal.

		15/06/2013		
606400	Achats fournitures administratives		25,00	
445660	TVA déductible/B et S		4,90	
401PAP	Papeterie LG Facture n° 20 365 frs Papeterie LG			29,90
15/06/2013				
401PAP	Papeterie LG		29,90	
512000	Banque Rglt fact 20 365 frs papeterie LG chq n° 0256			29,90
18/06/2013				
445510	TVA à décaisser		1345,00	
512000	Banque Règlement TVA mai virt bancaire			1345,00
25/06/2013				
411MICH	Client Michalac		8018,00	
701100	Ventes de purées surgelées TVA collectée			7600,00
445710	Facture n° V2013256 client Michalac			418,00

DOSSIER 2 – INVESTISSEMENT

1. Pourquoi peut-on parler d'immobilisation pour cette acquisition ?

Immobilisation ne se consomme pas au premier usage, identifiable, apporte des avantages économiques de façon durable.

2. Justifier l'utilisation de la méthode d'amortissement par composants choisie par Madame BAUTILH.

Amortissement par composant car durée de vie différente pour chaque composant qui peut être clairement identifié et remplacé.

3. Enregistrer la facture d'acquisition de l'immobilisation au journal.

11/10/2013			
215410	matériel industriel (support+cuve)	14 805,00	
215411	matériel industriel (moteur)	8 750,00	
445620	TVA déductible/immobilisation	4 616,78	
404AMOS	fournisseur immob AMOS		28 171,78
	Fact n°13145500 fournisseur Amos Industrie		

Subdivision des comptes au choix du candidat

4. Un extrait du plan d'amortissement de l'ensemble support-cuve est présenté en annexe 6. Justifier le taux d'amortissement et le montant de l'amortissement pour 2013.

Taux d'amortissement = 1/durée = 1/10 = 10%

Amortissement = base amortissable*taux amortissement*prorata temporis/360
 = 14805*10%*80/360 = 329

5. Enregistrer cet amortissement au journal au 31 décembre 2013.

31/12/2013			
681100	DAIIC	329,00	
2815411	amortissement mat industriel (support-cuve)		329,00
	Dotation 2013		

6. Quelle est l'incidence de cet enregistrement sur le bilan, le compte de résultat et la trésorerie ?

Incidence compte de résultat : baisse du résultat car augmentation des charges

Sur le bilan : baisse de l'actif net (augmentation des amortissements)

Sur la trésorerie : aucune

7. L'enregistrement des amortissements est-il obligatoire ? Justifier la réponse.

Les comptes annuels doivent présenter une image fidèle de la réalité économique du patrimoine de l'entreprise. Ils doivent donc tenir compte de la diminution des avantages économiques attendus de chaque immobilisation.

Accepter toute réponse justifiée par un principe comptable pertinent.

8. Présenter les avantages et les inconvénients de l'utilisation de la trésorerie pour financer l'achat du broyeur.

Inconvénients : l'utilisation de la trésorerie pour financer l'achat du broyeur semble risquée car le texte précise que l'excédent de trésorerie est exceptionnel. De plus cet excédent n'était que de 30 000 €, il a donc été utilisé en totalité.

Avantages : pas de charges d'intérêt liées à un éventuel emprunt ou un dépôt en compte courant.

Accepté tout argument pertinent.

DOSSIER 3 - DIVERSIFICATION DE LA PRODUCTION ET AFFECTATION DU BÉNÉFICE

A - Etude de la rentabilité d'une nouvelle production

1. Donner deux raisons qui puissent justifier la volonté du chef d'entreprise de diversifier sa production.

Raisons de la diversification : augmentation du chiffre d'affaires, toucher d'autres types de clients, tenir compte de l'évolution des goûts des clients, dynamiser sa production, innover donc développer l'entreprise, minimiser les risques commerciaux et financiers.

2. Présenter sous forme de tableau les charges fixes et les charges variables liées à la production des 25 000 récipients de 120g.

Tableau des charges variables et fixes			
	Calcul	Charges variables	Charges fixes
Pulpe	0,48*25 000	12 000	
Alginate	0,2*25 000	5 000	
Récipient	0,1*25 000	2 500	
Main d'œuvre	21/12*25 000	43 750	
Structure			3 070
Totaux		63 250	3 070

3. Calculer le chiffre d'affaires, le résultat et le seuil de rentabilité de cette production.

$$CA = 3,15 * 25\ 000 = 78\ 750$$

$$\text{Résultat} = 78\ 750 - 63\ 250 - 3\ 070 = 12\ 430$$

SR :

$$\text{Marge sur coût variable} = 78\ 750 - 63\ 250 = 15\ 500$$

$$\text{Taux de marge} = 15\ 500 / 78\ 750 = 0,1968$$

$$SR = 3\ 070 / 0,1968 = 15\ 597,58 \text{ €}$$

4. Commenter les résultats obtenus.

Commentaire : Chiffre d'affaires largement supérieur au seuil de rentabilité, la nouvelle production est donc peu risquée.

Le bénéfice représente 15,78% (12 430 / 78 750) du chiffre d'affaires donc l'objectif de M. Lucet n'est pas atteint car il souhaitait 20 %.

On peut lui suggérer d'augmenter sensiblement son prix de vente ce qui est probablement possible car le produit est très novateur et qu'il n'y pas de concurrents.

B - Affectation du bénéfice

1. Que représente le montant du report à nouveau dans l'annexe 8 ?

Report à nouveau débiteur avant répartition du bénéfice : perte de l'exercice précédent (2012)

2. Pourquoi la loi oblige-t-elle les entreprises à constituer une réserve légale ?

Réserve légale : imposée par la loi pour obliger l'entreprise à conserver une part des bénéfices en réserves pour favoriser l'autofinancement. Eventuellement protéger les créanciers

3. Présenter la répartition du bénéfice 2013 en justifiant les calculs.

	Montant	Détail des calculs
Résultat net comptable exercice	42 785,00	
Report à nouveau débiteur	560,00	
Solde	42 225,00	
Dotations à la réserve légale	2 111,25	$42\,225 \times 5\% < 10\% \text{ du capital}$
Report à nouveau créditeur		
Bénéfice distribuable	40 113,75	$42\,785 - 560 - 2\,111,25$
Dotations à la réserve facultative	10 000,00	
Dividendes	28 500,00	$30\,113,75 / 19\,000 = 1,58$ arrondi à 1,5 donc total = $19\,000 \times 1,5$
Report à nouveau	1 613,75	$40\,113,75 - 10\,000 - 28\,500$

4. En prenant modèle sur l'annexe 8, présenter l'extrait des capitaux propres du bilan après répartition du bénéfice.

Capital	190 000,00
Réserve légale	14 561,25
Autres réserves	40 000,00
Report à nouveau	1 613,75
Résultat	0

5. Indiquer quelle partie prenante a été privilégiée dans cette répartition. Quel sont les intérêts et risques pour l'entreprise d'un tel choix ?

Les associés ont été privilégiés par cette répartition car le montant affecté aux dividendes (28 500 €) est supérieur au montant mis en réserve (10 000 €).

Intérêts de ce choix : il permet de fidéliser les associés et donc d'éviter le risque de voir entrer dans le capital de nouveaux associés qui modifieraient les orientations de l'entreprise ;

Risques : il diminue les possibilités d'autofinancement de l'entreprise qui devra donc se tourner vers un emprunt bancaire en cas de nouvel investissement (ou un apport en compte courant).

6. Expliquer pourquoi le résultat est un indicateur de performance pour l'entreprise.

Le résultat est un indicateur de performance financière. Il permet de mettre en évidence la rentabilité des capitaux investis pour les associés. Il est un des critères utilisés pour la comparaison des entreprises au niveau international. Il peut être un facteur de motivation pour le personnel (intérêt, pérennité...).

Accepter tout argument pertinent.

DEUXIÈME PARTIE (27 points)

"Quels sont les apports des technologies sur l'organisation du travail du comptable ?"

Grille d'évaluation de la question de gestion

Document à conserver par le correcteur

L'évaluation de cette partie doit être faite d'une façon **GLOBALE (*)**, à partir du nuage de **CROIX** ressortant de la grille ci-dessous.

N° candidat :		TI	I	S	TS
L'élève doit être capable :					
1	De raisonner en confrontant ses connaissances générales en gestion à des situations d'organisation				
2	D'examiner les conditions de transfert des méthodes, des techniques et des outils mobilisés, à d'autres contextes organisationnels				
3	De rédiger une réponse synthétique, cohérente et argumentée				
Appréciation à reporter sur la copie :				Note	/26

TI Très insuffisant

I Insuffisant

S Satisfaisant

TS Très satisfaisant

(*) Il s'agit de dégager un profil :

- Les croix ne doivent pas être transformées en points,
- Il ne faut pas systématiquement attribuer la même importance aux 3 critères.

Valoriser les exemples ou les illustrations proposés par le candidat.

Points de programmes abordés :

T STMG : Qu'apporte l'environnement technologique au traitement de l'information financière ?

- Organisation des activités au sein du système d'information comptable.
- Progiciel de gestion comptable, progiciel de gestion intégré (PGI)
- Sécurité des traitements, techniques de sauvegarde,

1 STMG : Information et intelligence collective.

- En quoi les technologies transforment-elles l'information en ressource ?
- Comment le partage de l'information contribue-t-il à l'émergence d'une intelligence collective ?
- Les systèmes d'information façonnent-ils l'organisation du travail au sein des organisations ou s'y adaptent-ils ?

Pistes de réponses :

- Au niveau de la saisie :
 - Moins d'écritures à saisir : écritures comptables générées automatiquement,
 - Moins de risques d'erreurs, d'oublis, de doublons : équilibre des écritures vérifié automatiquement, saisie automatique,
 - Moins de papiers à remplir : échange de données informatisées (EDI), déclaration de TVA dématérialisée.

- Au niveau du contrôle :
 - Moins de contrôles à faire : la concordance bon de commande, bon de livraison, facture effectuée par le service commercial dans le module commercial d'un PGI.
 - Moins de tâches à effectuer : état de rapprochement et lettrage automatique.
 - Respect du cadre légal facilité : automatisations des traitements donc moins de contrôles. Si le paramétrage du progiciel est correct, les règles élémentaires de comptabilité seront respectées

- Au niveau de la conservation des données :
 - Moins de tâches à effectuer : sauvegarde automatique des données sur des serveurs extérieurs (clouding)
 - La sécurisation des données est assurée par les procédures d'utilisation des outils informatiques : droits d'accès au réseau et aux différents modules du PGI

- Au niveau de la production d'information :
 - Le travail du comptable est plus centré aujourd'hui sur l'analyse et la production d'information susceptible d'aider à la prise de décisions.
 - Les documents de synthèse sont produits par le logiciel.
 - Traitement de l'information en temps réel : production d'informations plus rapide et plus actuelles, donc plus conforme à la réalité du moment.
 - Les calculs de coûts peuvent être automatisés dans les entreprises industrielles et favoriser la réactivité.

Ces pistes de réflexion sont transférables à tous types de contexte d'entreprise (industriel, commercial, prestataire de service).

Les exemples fournis par le candidat peuvent être choisis dans le contexte de la partie 1 ou dans d'autres contextes (cas vus en cours, expériences ou connaissances personnelles).